



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 30 JANVIER 2024

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matches est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

COURRIERS

PERSAN US 03

Mail du 23/01/24

U15F à 11 et U18F à 8 Phase2 : Mettre l'ensemble des rencontres à domicile à 17h00

U15F à 11 : 09/03/24 ; 23/03/24 ; 27/04/24 ; 18/05/24 ; 01/06/24

U18F à 8 : 02/03/24 ; 09/03/24 ; 23/03/24 ; 25/05/24



ST BRICE FC

Mail du 25/01/24

Rencontre n°27417585 – Gr A

MAGNY US CANTON 1 – ST BRICE FC 1

L'amende a été appliquée à Magny Canton, club recevant

Ent HERBLAY – ST LEU

Mail du 24/01/24

Phase1-senior F à 8 : Rencontre n°27417585 – Gr A ; HERBLAY ES 2 – BELLOY ST MARTIN ASC 1

Cette rencontre a été reportée au 19/01/24 par le PV du 16/01/24

Les conditions météorologiques n'ont pas permis de la jouer, elle a été neutralisée.

RENCONTRES NEUTRALISEES

SENIORS F à 8 – phase1

Rencontre n°27417597 – Gr A

HERBLAY ES 2 – BELLOY ST MARTIN ASC 2

Rencontre du 19/01/24 neutralisée

MODIFICATIONS HORAIRES - LIEUX

U15F à 8

U15F à 8

Rencontre n°27836481 – Gr A

Match du 03/02/24; **ST Ouen l'Aumône AS 2 – Groslay FC 1**

Changement Stade : Stade Lucien Escutary, 13 rue Léo Lagrange - ST Ouen l'Aumone ; synthé T6

RENCONTRES REPORTEES

30/03/24

U18F

Rencontre n°27835475 – Gr A ; Ent BEAUMONT-MOURS 1/ ECOUEN FC 1

Match du 03/02/24

RENCONTRES INVERSEES

SENIORS F à 8

Rencontre n°27837498 – Gr A ; EMMB 2 – GROSLAY FC

Horaire 20h30

Rencontre à GROSLAY ; Stade Serge Cukier, chemin des rouillons, Groslay

FORFAITS AVISES

PERSAN US 03

Mail du 25/01/24

U18F-Gr A. Match n° 27835471; Persan US 03 1- ROISSY EN FRANCE U.S 1

1^{er} forfait